

## **I. Organisation**

1. Le concours est organisé en association par Soyons.net et View Photography Magazine.
2. Il s'agit d'un projet national de promotion des travaux des étudiants des hautes écoles de photographie belges.
3. Les organisateurs se réservent le droit, si les circonstances l'exigent, d'annuler le concours sans que les participants aient quelque droit que ce soit à une indemnité.

## **II. Conditions générales de participation**

1. Le concours est ouvert aux élèves des hautes écoles de photographie belges, qu'elles soient francophones ou néerlandophones.
2. Le participant doit être majeur.
3. Le participant doit être inscrit comme élève régulier pendant l'année scolaire 2008-2009.
4. Les dérogations au point précédent sont soumises aux organisateurs.

## **III. Inscription**

1. L'inscription au concours est gratuite.
2. Chaque participant présente un seul travail photographique (qui sera composé de plusieurs photographies) et constitue un dossier à cet effet.
3. Chaque dossier comprend les éléments suivants :
  - a) le formulaire d'inscription complété;
  - b) une photocopie de la carte d'étudiant du participant ;
  - c) un cédérom comprenant les photographies sous forme de fichiers numériques. Le cédérom porte le nom du participant et est emballé dans une housse rigide.

Les cédéroms doivent être réalisés comme suit :

    - taille des fichiers : 20x30 cm à 300 dpi ;
    - format JPEG sans compression ;
    - les fichiers sont nommés dans l'ordre dans lequel doivent apparaître les photographies (par exemple : 01.jpg, 02.jpg, 03.jpg, ...)
  - d) une attestation de l'établissement d'enseignement artistique prouvant que le candidat suit les cours comme élève régulièrement inscrit pour l'année scolaire pendant laquelle le concours est organisé ;
4. Le candidat doit posséder le travail sous forme de tirages ou d'installation prêts à être exposés dans le cas où son travail est sélectionné. Les inscriptions ne sont pas valables sans la mention d'une valeur d'assurance.
5. Le dossier complet doit être introduit au plus tard le 21 septembre 2009, le cachet de la poste faisant foi.

6. Les formulaires d'inscription peuvent être obtenus sur le site internet [www.emergingtalents.be](http://www.emergingtalents.be) dans la rubrique participer.

#### **IV. Déroulement du concours**

1. Le jury fera une sélection parmi tous les dossiers envoyés sans toutefois attribuer de points.
2. Chaque membre du jury choisira un travail qu'il décidera de parrainer.
3. Un même travail peut être sélectionné par plusieurs membres du jury.
4. Les travaux retenus seront publiés intégralement sur le site [soyons.net](http://soyons.net) et présentés dans View Photography Magazine, accompagnés des textes de leurs « parrains ».
5. Les travaux retenus seront exposés.

#### **V. Jury**

##### **Composition**

1. Les membres du jury sont désignés par les organisateurs.
2. Le jury est composé de professionnels du monde de la photographie, issus des musées, institutions, magazines, galeries belges.
3. Si, malgré les précautions prises lors de la composition du jury, il apparaît qu'un membre :
  - est apparenté à l'un des participants,
  - est ou a été son professeur,il ne pourra pas parrainer ce participant.

##### **Compétences**

1. Le jury est souverain.
2. Chaque membre du jury choisira de parrainer un travail parmi les dossiers envoyés au moyen d'un texte motivant son choix.

#### **VI. Recours**

1. Toute contestation concernant la participation au concours ou un autre élément lié à celui-ci doit être formulée avant la sélection du jury.
2. Les décisions du jury sont sans appel.
3. Aucun échange par courrier ou par téléphone ne pourra avoir lieu à propos des décisions du jury.
4. Aucun recours n'est possible contre les conditions d'organisation, le déroulement et les résultats du concours. La participation implique l'acceptation inconditionnelle des dispositions du présent règlement. Les organisateurs statuent sur tous les cas non prévus par le règlement.

## **VII. Prix**

1. Le prix et le titre de lauréat sont attribués à titre personnel.
2. Le travail présenté par les lauréats seront publiés dans le magazine de Soyons.net. Ils seront également présentés dans View Photography Magazine. Les travaux seront publiés accompagnés du texte de leur « parrain ».
3. Chaque lauréat verra son travail exposé.
4. Il y aura peut-être des prix offerts par de généreux sponsors.

## **VIII. Annonce des résultats**

1. Les lauréats seront prévenus à l'avance de leur sélection.
2. Les lauréats s'engagent à être présents lors du vernissage.

## **IX. Exposition**

1. Les organisateurs se chargent de l'organisation et de la promotion de l'exposition. Les organisateurs se réservent le droit, si les circonstances l'exigent, d'annuler l'exposition sans que les participants aient quelque droit que ce soit à une indemnité.
2. Les oeuvres sont assurées pendant la durée de l'exposition.
3. Les organisateurs n'interviennent en aucun cas dans le transport aller-retour des oeuvres entre l'adresse d'enlèvement et le lieu d'exposition.
4. Les lauréats s'engagent à déposer à temps leurs tirages ou installation et à participer au montage de l'exposition. Ils seront avertis à l'avance des dates de montage.
5. Les organisateurs n'interviennent pas dans la vente à des tiers des oeuvres exposées. Les acheteurs intéressés pourront toutefois obtenir les coordonnées des artistes et prendre contact directement avec eux. Les participants qui ne souhaitent pas donner leurs coordonnées sont priés de le mentionner lors de l'inscription.

*Pour toute information complémentaire :*

View Photography Magazine  
EMERGING TALENTS 2009  
70, Rue Emile Féron  
1060 Bruxelles  
info@emergingtalents.be